

Réunion du Bureau du CCP de l'ONUSIDA

DATE : 4 février 2022

HEURE : 13:00-1:30 CET

LIEU : Virtuel (réunion via TEAMS)

PARTICIPANTS

Bureau du CCP : S.E. M. Rongvudhi Virabutr, Dr Preecha Prempee, Dr Walaiporn Patcharanarumol, Dr Thaksaphon Thammarangsi, Dr Sairat Noknoy, Mme Parichart Chantcharas, M. Natee Vichitsorasatra, et Dr Cha-aim Pachanee représentant la Présidence du CCP (Thaïlande) ; M. Binod Mahanty, Mme Judith Soentgen, et Mme Carolin Briem représentant la Vice-présidence du CCP (Allemagne) ; Dr Peace Mutuma représentant le Rapporteur du CCP (Kenya) ; Dr Chewe Luo et Mme Bettina T. Schunter représentant la présidence des Organismes coparrainants ; et M. Jumoke Patrick représentant la délégation des ONG du CCP.

Secrétariat de l'ONUSIDA : M. Tim Martineau, Directeur exécutif adjoint de la gestion et de la gouvernance a.i. M. Morten Ussing, Directeur de la Gouvernance et des Affaires multilatérales, Mme Samia Lounnas, Conseillère principale en gouvernance, Gouvernance et Affaires multilatérales, et Mme Maggie Lemons, Responsable de la gouvernance, Gouvernance et Affaires multilatérales.

Ordre du jour de la réunion

- 1. Présentation du bureau du CCP** : *Les membres du Bureau du CCP 2022 se sont présentés et le Président donnera le coup d'envoi du plan de travail pour 2022.*
 - 2. Création du Comité consultatif externe indépendant de surveillance de l'ONUSIDA (IEOAC)** : *Les bureaux du CCP 2021 et 2022 se réuniront pour discuter du transfert de l'établissement du Comité consultatif externe indépendant de surveillance de l'ONUSIDA via une décision intersessionnelle, qui était une partie essentielle du travail du bureau 2021.*
 - 3. Préparation de la prochaine réunion du CCP** : *Le Bureau recevra une mise à jour et fournira des conseils sur les préparatifs de la prochaine réunion du CCP, y compris l'examen des points inscrits à l'ordre du jour et la discussion des modalités afférentes aux réunions 2022 du CCP.*
 - 4. Divers**
-

RÉSUMÉ

1. **Présentation au bureau du CCP** : *Les membres du Bureau du CCP 2022 se sont brièvement présentés et le Président donnera le coup d'envoi du plan de travail pour 2022.*

S.E. M. Rongvudhi Virabutr, Ambassadeur Représentant permanent adjoint et Chargé d'affaires a.i., Mission permanente de la Thaïlande à Genève, représentant la Thaïlande en sa qualité de Président du Bureau du CCP, a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau à leur première réunion. Le président a rappelé les réalisations importantes de 2021 avec l'adoption de la prochaine stratégie mondiale de lutte contre le sida, l'approbation du CUBRR 2022-2026, une résolution fructueuse de l'ECOSOC réaffirmant la pertinence du programme commun, et une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies sur le VIH et le sida qui a découché sur une déclaration politique innovante et tournée vers l'avenir. Le Président a souligné l'importance d'un Bureau engagé pour soutenir la poursuite de la dynamique et l'accélération de l'action en vue d'atteindre les buts et les objectifs fixés en 2021.

Le Président a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau pour 2022 : la Thaïlande à la présidence, l'Allemagne à la vice-présidence, le Kenya comme rapporteur, l'UNICEF à la présidence du Comité des organismes coparrainants et les représentants de la délégation des ONG, et a félicité les membres entrants pour leur élection au Bureau.

2. **Création du Comité consultatif externe indépendant de surveillance de l'ONUSIDA (IEOAC)** : *Les bureaux du CCP 2021 et 2022 se réuniront pour discuter du transfert de l'établissement du Comité consultatif externe indépendant de surveillance de l'ONUSIDA via une décision intersessionnelle, qui était une partie essentielle du travail du bureau 2021.*

Le Président a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau du CCP 2021 pour soutenir le passage de témoin sur l'établissement du Comité consultatif externe indépendant de surveillance de l'ONUSIDA, qui a débuté en 2021. Le Président a rappelé que, lors de la 47^e réunion du CCP en 2020, le CCP a approuvé la création et le mandat du Comité consultatif externe indépendant de surveillance de l'ONUSIDA (IEOAC). La création de ce comité résulte d'une recommandation du Corps commun d'inspection et d'un groupe de travail ultérieur du CCP chargé d'examiner les recommandations du CCI.

Conformément à son mandat, l'IEOAC sera chargé de soutenir le CCP et le Directeur exécutif de l'ONUSIDA dans la supervision et la gestion des risques de l'organisation. La création d'un tel comité d'experts de haut niveau est conforme aux meilleures pratiques du système des Nations unies.

Le Président a invité le Secrétariat à présenter le contexte du processus d'établissement de l'IEOAC, tel qu'il est défini dans le mandat :

- « 19. Le directeur exécutif de l'ONUSIDA, en concertation avec le bureau du CCP :
 - lancera un appel à manifestation d'intérêt de personnes dûment qualifiées et expérimentées par le biais d'annonces dans des magazines et/ou journaux internationaux réputés à large diffusion géographique, ainsi que sur l'internet ;
 - informera les membres du CCP et les observateurs du processus de recherche ;
 - engagera un consultant externe ou une société de recherche professionnelle spécialisée dans le recrutement pour les postes de haut niveau, pour sélectionner toutes les candidatures, interviewer les candidats jugés aptes et préparer une liste restreinte des candidats les plus appropriés sur la base des critères de recrutement.

Lors de la finalisation de la liste restreinte, il sera dûment tenu compte de la diversité visée au paragraphe 10. Le consultant fournira un rapport contenant une brève évaluation des candidats non retenus ; et

- constituera un comité de sélection ; les décisions du comité de sélection seront prises par consensus ; si un consensus ne peut être atteint, la question sera soumise au Bureau du CCP."

Conformément au mandat, les mesures suivantes ont été prises :

- Au début de l'année 2021, le Bureau du CCP a reçu une mise à jour du Directeur exécutif de l'ONUSIDA sur le calendrier et les étapes proposés pour établir le comité, y compris le lancement d'un appel à des sociétés de recrutement professionnelles pour soutenir le processus.
- Lors de sa réunion du 30 avril 2021, le Bureau du CCP a examiné et évalué les propositions soumises par les sociétés de recrutement. Les membres du Bureau ont approuvé par consensus la sélection d'Oxford HR Consultants pour soutenir le processus.
- Après finalisation du processus de recrutement de la société et le début des travaux de cette dernière, le Bureau a rencontré la société de recrutement pour discuter de son rôle et de ses attentes en matière de recrutement.
- Tout au long du processus, le Bureau a assumé la responsabilité de l'examen et de l'approbation des produits livrables de la société de recrutement, y compris le dossier de candidature, la stratégie d'annonce proposée et les questions posées lors de l'entretien.
- Enfin, lors de sa réunion du 4 novembre 2021, le Bureau du CCP a reçu une mise à jour de la liste restreinte des candidats et la mise en place du panel de sélection. Étant donné que les mandats ne sont pas clairs en ce qui concerne la composition du panel de sélection, les membres du Bureau ont proposé une approche afin de garantir une expertise équilibrée du panel avec la représentation régionale et ont approuvé les mandats du panel.
- Un appel à candidatures pour le panel de sélection a été diffusé aux membres du CCP début novembre. Le panel final se composait de 6 membres.
- Le panel de sélection s'est réuni deux fois durant les mois de novembre et de décembre. Lors de leur première réunion, le panel a examiné leurs méthodes de travail et l'outil de notation qu'ils utiliseraient pour évaluer les candidats.
- La société de recrutement a remis son rapport final sur les candidats, y compris leurs entretiens, avec une liste restreinte de 15 candidats que le panel de sélection doit examiner. La société a reçu plus de 200 candidatures pour ce poste et a salué la qualité des candidats hautement qualifiés qui ont postulé. Vingt et un candidats de cette réserve ont été sélectionnés pour des entretiens. Parmi ces derniers, le panel de sélection a examiné les CV, les curriculum vitae et le rapport de la société de recrutement sur les 15 candidats recommandés dans la liste restreinte. La société de recrutement a souligné que tous les candidats figurant sur la liste élargie étaient qualifiés en tant que tels et pourraient être pris en considération à l'avenir.
- Le panel de sélection a noté chacun des 15 candidats et a soumis cette notation avant leur deuxième réunion, où elle a été compilée pour être discutée.
- Le 13 décembre 2021, le panel de sélection s'est réuni et a discuté des notes. Outre sa notation, le panel de sélection a tenu compte de l'équilibre des compétences, du sexe et de la représentation géographique pour proposer la liste finale des candidats. Le panel de sélection a convenu que le comité devait se composer de 7 membres (la fourchette proposée dans le mandat était de 5 à 7) afin de recruter l'éventail des compétences requises.
- Le panel de sélection a approuvé par consensus la liste restreinte proposée. À la suite d'un examen final des conflits d'intérêts pour la liste des candidats proposés, il a été décidé qu'un candidat présentait un conflit d'intérêts potentiellement disqualifiant en raison d'une relation de financement avec l'ONUSIDA.

- Le panel de sélection a accepté de réexaminer la liste de candidats proposée et a décidé de remplacer le candidat présentant un conflit d'intérêts par un autre candidat.
- Le 24 décembre 2021, le panel de sélection a soumis les procès-verbaux de ses réunions ainsi que la liste finale de composition proposée pour l'IEOAC au Bureau du CCP pour examen et approbation. Ce document a également été soumis au Bureau du CCP 2022 pour information avant cette réunion.
- De plus, le panel de sélection a proposé que les candidats présélectionnés qui n'ont pas été retenus soient inscrits sur une liste pour de futurs mandats au sein du comité, compte tenu du haut niveau de leur candidature.
- Le Bureau du CCP 2021 a approuvé la composition, mais a décidé que, en raison du calendrier de son approbation, il remettrait le reste du processus afférent à l'établissement de l'IEOAC au Bureau du CCP 2022.
- Le panel de sélection a veillé à un équilibre entre les compétences en matière d'audit, de ressources humaines, d'enquêtes, de finances, de gestion des risques, ainsi qu'à l'expertise de la société civile, du secteur privé et des Nations unies. La liste proposée par le comité comprend 3 femmes et 4 hommes. Toutes les régions de l'ECOSOC sont représentées par un membre, à l'exception de la région Afrique, qui compte trois membres.
- Une fois que l'IEOAC aura été créé et intégré au printemps 2022, il devrait présenter son premier rapport au CCP lors de la réunion de juin.

Le Président a rappelé que le rôle du Bureau du CCP dans ce processus avait été partiellement rempli par l'approbation, par le Bureau du CCP 2021, des résultats du panel de sélection sur la base des résumés confidentiels soumis par le panel. Le Bureau du CCP 2022 était chargé de soumettre ces résultats à l'ensemble du CCP pour la prise de décision intersessionnelle. Le Président a invité les membres du Bureau du CCP 2021 à fournir tout commentaire ou contexte pour soutenir le travail du Bureau du CCP 2022.

Les anciens membres du Bureau du CCP 2021 ont remercié le Président du Bureau du CCP de les avoir invités à soutenir le passage de témoin au Bureau du CCP 2022. Ils ont exprimé leur soutien consensuel au processus qu'ils ont entrepris et ont salué les bons résultats du panel de sélection. Ils ont salué la rapidité, la diligence et la rigueur exceptionnelles avec lesquelles ce processus a été entrepris et le fait que les décisions du Conseil ont été suivies à la lettre. Les anciens membres ont indiqué qu'ils pouvaient prévoir de partager les enseignements tirés pour soutenir les processus futurs, y compris, en particulier, l'importance d'évaluer l'expérience avec les Nations unies et l'examen d'un outil de notation pondéré.

Les membres du Bureau du CCP 2022 ont remercié les membres du Bureau du CCP 2021 pour leur soutien au processus d'établissement de l'IEOAC de l'ONUSIDA et ont salué la qualité des membres du comité proposé. Les membres ont réitéré l'importance du travail de l'IEOAC. Les membres sont favorables à l'examen des enseignements tirés du processus pour toute référence future. Les membres ont souligné la nécessité d'une orientation complète pour les membres du comité afin de soutenir leur travail, en particulier compte tenu de l'attente d'un rapport initial du comité qui sera remis lors de la prochaine réunion du CCP en juin 2022. Les membres ont suggéré que le CCP pourrait envisager, à plus long terme, la date la plus appropriée pour le rapport de l'IEOAC.

Le Secrétariat a précisé qu'il était pertinent que le rapport de l'IEOAC relève de l'ordre du jour des Rapports de surveillance organisationnelle, qui sera débattu lors des réunions de juin du CCP. Les responsabilités de surveillance organisationnelle de l'IEOAC s'alignent sur les rapports de surveillance organisationnelle fournis à l'époque.

Le Président a remercié le Bureau du CCP et les anciens représentants du Bureau du CCP 2021 pour leur engagement et leur soutien à la création de l'IEOAC. À la suite de la réunion du Bureau du CCP, le Bureau du CCP 2022 a reçu un rapport final pour approbation de la création afin de le soumettre au CCP élargi pour la prise de décision intersessionnelle.

3. Préparation de la prochaine réunion du CCP : *Le Bureau recevra une mise à jour et fournira des conseils sur les préparatifs de la prochaine réunion du CCP, y compris l'examen des points inscrits à l'ordre du jour et la discussion des modalités afférentes aux réunions 2022 du CCP.*

Le Bureau a discuté des modalités et procédures des réunions du CCP 2022 au vu de la pandémie COVID-19, qui seront soumises au CCP élargi pour la prise de décision intersessionnelle. Le Président a exhorté les membres du Bureau à garder à l'esprit la nature unique du CCP et l'importance d'assurer une participation égale des trois groupes constitutifs du CCP : les États membres, la délégation des ONG et les Coparrainants.

Le Président a présenté trois scénarios potentiels que le Bureau doit envisager : (1) la tenue d'une réunion virtuelle ; (2) la tenue d'une réunion hybride ; et (3) la tenue d'une réunion entièrement virtuelle. Le président a souligné que :

- En cas de réunion en personne ou hybride, les salles de réunion de l'OMS seront utilisées.
- Dans le cas d'une réunion hybride ou virtuelle, le calendrier de la réunion devra être adapté comme cela a été fait pour les réunions du CCP de 2020 et 2021 afin de permettre une participation égale.
- Dans le cas d'une réunion hybride, il conviendra de veiller à ce que les conditions de participation soient les mêmes pour tous (soit en personne, soit en hybride).
- Toute réunion en personne (soit exclusivement en personne, soit hybride) devra également respecter les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, telles que le suivi des contacts, le port du masque et la distanciation sociale.

Le Président a souligné que la COVID-19 constituait toujours un obstacle important à la tenue de réunions exclusivement en personne et a rappelé l'importance de prévoir une certaine flexibilité afin de répondre à l'évolution de la situation.

Le Président a souligné que les modalités et procédures des réunions hybrides et virtuelles s'appuieraient sur les pratiques établies en 2020 et 2021 avec l'utilisation de la plate-forme zoom, une série de réunions préalables à la réunion pour soutenir l'engagement, et des déclarations soumises au préalable. Le Bureau du CCP établira le cas échéant le calendrier des pré-réunions et des consultations et les communiquera préalablement au CCP.

Dans le cas d'une réunion hybride, les membres du CCP (les États membres, la délégation des ONG et les coparrainants) pourraient privilégier une présence hybride, à savoir avec une participation en personne et une autre en ligne. Tous les observateurs devront toutefois privilégier la forme virtuelle. Les modalités et procédures seront adaptées en conséquence pour assurer une participation égale.

Une décision relative à la réunion de décembre du CCP sera prise ultérieurement. Dans le cas où une réunion en personne pourrait être organisée, le CCP reviendrait à des méthodes de travail plus traditionnelles selon le Modus Operandi. Dans ce cas, le Président communiquera avec le conseil d'administration.

Le Président a annoncé que, afin de minimiser le nombre de décisions intersessions requises, le projet de document intersessions propose des modalités et des procédures pour toute réunion virtuelle ou hybride du CCP en 2022.

Les membres du Bureau ont soutenu l'examen d'une réunion hybride du CCP, qui se tiendra en juin 2022, la décision devant être prise ultérieurement lors de la réunion du CCP de décembre. À la suite de la réunion, le Bureau du CCP a approuvé les modalités et procédures intersessionnelles, qui seront envoyées à la réunion élargie du CCP pour approbation.

Le Bureau du CCP a ensuite discuté des points inscrits à l'ordre du jour de la 50^e réunion du CCP. Vu la probabilité d'une réunion hybride ou virtuelle, le Président a demandé aux membres de tenir compte du délai plus court de réunion lorsqu'ils discuteront des points potentiels de l'ordre du jour de la réunion de juin.

Le Président a souligné que le fait de fixer l'ordre du jour de la 50^e réunion bien à l'avance a permis au Secrétariat de travailler à un stade précoce et de s'assurer que les documents soient communiqués en temps voulu. Le Président a donné la parole au Secrétariat afin qu'il fournisse un aperçu des points possibles de l'ordre du jour de la 50^e réunion du CCP.

En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, les membres du Bureau du CCP ont reçu le tableau des points de suivi de l'ordre du jour de la 50^e réunion du CCP. Ces points de suivi reprennent tous les points de décision et les demandes spécifiques formulées par le CCP lors des réunions précédentes.

Points permanents : Les points permanents suivants constituent une pratique courante pour la réunion de juin du CCP.

- **Rapport de la 49^e réunion du CCP : (confirmé pour la 50^e réunion du CCP) :** Le projet de rapport de la réunion précédente est en cours de finalisation et sera communiqué au Président du CCP 2021, puis au Bureau du CCP 2022, pour approbation avant publication. Le modus operandi du CCP impose que le rapport soit publié peu de temps après la publication de l'ordre du jour : « Le rapport de la réunion du CCP devra comprendre les recommandations, décisions et conclusions visées au paragraphe 30 ci-dessus et sera distribué aux membres et autres participants dans les soixante jours suivant la clôture de la réunion. »
- **Rapport du Directeur exécutif : (confirmé pour la 50^e réunion du CCP) :** Le rapport du Directeur exécutif est un point permanent à tous les CCP. Le Directeur exécutif publie traditionnellement un aperçu du rapport avant la réunion. Le rapport complet est publié à la suite du discours qu'il a prononcé au CCP. Le rapport présente les réalisations les plus importantes de la riposte mondiale au sida depuis la dernière réunion du CCP, et met l'accent sur les défis qui restent à relever.
- **Rapport du Comité des organismes coparrainants (COC) : (confirmé pour la 50^e réunion du CCP)** Cette année, l'UNICEF et la Présidence du Comité des organismes coparrainants présenteront le rapport.
- **Rapport du représentant des ONG : (postposé à la 51^e réunion du CCP) :** Le rapport des ONG est rédigé par la délégation des ONG, généralement à la suite de consultations approfondies avec la société civile au niveau mondial, sur un sujet de leur choix. Compte tenu de la date de leur dernier rapport au mois de décembre 2021, il a été convenu de reporter ce rapport à la 51^e réunion du CCP.

- **Leadership dans la riposte au SIDA : (confirmé pour la 50^e réunion du CCP)** Le Directeur exécutif invite occasionnellement un orateur de haut niveau à présenter un sujet spécifique.
- **Suivi du segment thématique : (confirmé pour la 50^e réunion du CCP)** : Chaque CCP est consacré à un segment thématique sur un sujet d'actualité choisi par le CCP. Ce segment thématique est organisé le dernier jour du CCP, après le segment décisionnel, et implique des panels d'intervenants. Aucune décision n'est prise sur le segment thématique lors de cette réunion afin de donner aux représentants le temps et l'opportunité de s'engager réellement dans les discussions. Lors du CCP suivant, un rapport de synthèse des présentations et des discussions du segment thématique est communiqué aux fins d'une éventuelle prise de décision. Le rapport de synthèse sur le suivi du 49^e segment thématique du CCP est en cours de finalisation et sera envoyé au Bureau pour discussion et approbation.
- **Mise à jour sur les questions stratégiques de gestion des ressources humaines : (confirmé pour la 50^e réunion du CCP)** En réponse à la demande du CCP formulée lors de sa 30^e réunion au mois de juin 2012, cette mise à jour fournit des informations sur les activités de gestion des ressources humaines entreprises par le Secrétariat du Programme commun pour une période de rapport allant d'avril 2021 à mars 2022. Cette mise à jour comprend également le reporting continu sur le plan d'action de la direction de l'ONUSIDA.
- **Déclaration du représentant de l'Association du personnel de l'ONUSIDA : (confirmé pour la 50^e réunion du CCP)** La déclaration de l'Association du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA fournit un bref aperçu des questions prioritaires affectant le personnel de l'ONUSIDA. Le Président de l'Association du personnel prononce la déclaration.
- **Rapport 2016-2021 du CUBRR : (confirmé pour la 50^e réunion du CCP)** Le CUBRR comprend les deux sous-rubriques suivantes :
 - Rapports sur les performances : il s'agit généralement d'un ensemble de quatre documents comprenant un résumé, un rapport sur l'organisation, un rapport sur le pays et la région, et un rapport sur le domaine des résultats stratégiques.
 - Rapport financier : états financiers vérifiés et une mise à jour financière
 - Il s'agit du rapport final pour le CUBRR 2016-2021.
- **Rapports sur la surveillance organisationnelle : (confirmé pour la 50^e réunion du CCP)**
 - Ce point de l'ordre du jour résultait d'une recommandation du CCI à la Directrice exécutive, qui a annoncé son intention de la mettre en œuvre à partir de la 45^e réunion du CCP.
 - Le CCP a approuvé cette intention au point de décision 9.4 de la 45^e réunion, « Accueille favorablement et affirme l'engagement du Directeur exécutif d'inscrire un point de l'ordre du jour régulier et autonome, en concertation avec le Bureau du Conseil de Coordination du Programme, pour couvrir les audits internes et externes, l'éthique et d'autres sujets sur la responsabilité présentés par les fonctions indépendantes appropriées dans leurs rapports respectifs au Comité, à partir de la 46^e réunion du Conseil de Coordination du Programme.
 - Ce point de l'ordre du jour comprend le rapport de l'auditeur externe, le rapport de l'auditeur interne, le rapport du bureau d'éthique, le rapport de l'IEOAC et la réponse de la direction aux rapports de surveillance organisationnelle.

- **Segment thématique : (confirmé pour la 5^e réunion du CCP)** *Le VIH et les hommes, dans toute leur diversité, comment remettre nos ripostes sur la bonne voie ?* Le sujet des segments thématiques pour 2022 a été décidé par le CCP lors de sa 49^e session. Comme le veut la pratique, le Secrétariat prépare actuellement le processus et le calendrier afférents à la création d'un groupe de travail du CCP chargé de préparer le segment thématique. Un appel à manifestation d'intérêt pour faire partie du groupe de travail sera envoyé d'ici la fin février. Le Secrétariat a indiqué que, compte tenu du calendrier des initiatives spéciales en cours et afin de prévoir un délai approprié pour les préparatifs, des discussions internes étaient en cours sur une permutation des sujets des segments thématiques entre les réunions de juin et de décembre. Le Secrétariat, après consultation du Président du COC, reviendra dès que possible vers le Bureau avec une proposition et une telle décision pourrait être incluse dans le prochain document sur les modalités et procédures des réunions du CCP 2022.

Le Bureau du CCP a confirmé que tous les points permanents de l'ordre du jour devraient être inclus lors de la 50^e réunion du CCP.

Problèmes éventuels à examiner lors de la 50^e réunion du CCP

- **Indicateurs pour le CUBRR 2022-2026 et Indicateurs, jalons, objectifs et sources de données pour le plan de travail 2022-2023 : (confirmé pour la 50^e réunion du CCP) :**
 - o Point de décision 6.1 de la 49^e réunion, « Prend note de l'annexe des résultats et indicateurs du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2022-2026 (ONUSIDA/CCP (49)/21.26) et, en tenant compte des commentaires du CCP, attend de recevoir la matrice complète des indicateurs lors de la 50^e réunion du CCP en juin 2022 ; ».
 - o Point de décision 6.3 de la 49^e réunion, « Demande au Programme commun de finaliser les indicateurs, les jalons, les objectifs et les sources de données pour le plan de travail 2022-2023 aligné sur la base du budget de base de 187 millions US\$ jusqu'au seuil de 210 millions US\$ par an, pour examen par le Conseil de Coordination du Programme en juin 2022, notant que les Coparrainants et le Secrétariat seront responsables de la réalisation des indicateurs, jalons et objectifs respectifs dans les domaines de résultats correspondants ; »

Le Bureau du CCP a confirmé que, conformément au calendrier établi dans les points de décision, ce point devrait être examiné lors de la 50^e réunion du CCP.

- **Rapport de l'équipe de travail sur les ripostes communautaires au sida : (À confirmer)**
 - o Rappelant le point de décision 8.4 de la 47^e réunion, « attend avec impatience de recevoir les recommandations finales lors d'un prochain CCP ».
 - o L'équipe de travail a été créée à la suite des appels lancés lors des 43^e et 45^e réunions du CCP pour « normaliser l'utilisation des définitions, notamment celles de « riposte communautaire au sida » et de « facilitateurs sociaux », et pour recommander de bonnes pratiques et des modalités améliorées afin de garantir l'accès au financement des organisations communautaires et des réseaux basés sur les circonscriptions ; ».

Le Bureau du CCP a souligné l'importance de recevoir le rapport final de cette équipe de travail dans les plus brefs délais et a demandé que, dans l'éventualité d'un calendrier approprié, ce point de l'ordre du jour soit examiné afin d'être débattu lors de la 50^e réunion du CCP. Toutefois, vu le

nombre de points inscrits à l'ordre du jour, le Président du Bureau du CCP a suggéré que le Bureau prenne une décision après avoir reçu ponctuellement le projet d'ordre du jour ainsi que les conseils pertinents du Secrétariat.

- **Rapport annuel sur l'évaluation : (reporté à la 51e réunion du CCP)**
 - o Rappelant le point de décision 7.4 de la 49e réunion, « attend avec intérêt le prochain rapport annuel sur l'évaluation qui sera présenté au Conseil de Coordination du Programme en 2022 ».
 - o Ce rapport est un rapport annuel présenté lors des CCP de décembre depuis la création du Bureau d'évaluation indépendant.

Compte tenu du rapport le plus récent remis lors de la 49^e réunion du CCP, le Bureau a recommandé que ce rapport soit examiné pour la 51^e réunion du CCP en décembre 2022.

- **Rapport d'avancement sur les mesures visant à réduire la stigmatisation et la discrimination sous toutes leurs formes :(reporté à la 51e réunion du CCP)**
 - o Rappelant le point de décision 9.3e de la 49e réunion, « Rappporter au CCP sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour 2025 en matière de stigmatisation et de discrimination liées au VIH »

Reconnaissant l'importance des inégalités, de la stigmatisation et de la discrimination dans la riposte au sida dans le cadre des nouvelles priorités, les membres du Bureau ont soutenu la proposition du Secrétariat de veiller à ce qu'une partie du compte rendu des éléments afférents à ce point de l'ordre du jour soit incluse dans la 51e réunion du CCP. Compte tenu du calendrier de la réunion de juin, il est suggéré d'examiner ce point de l'ordre du jour lors de la réunion de décembre 2022.

- **Le VIH dans les prisons et autres milieux fermés : (reporté à une réunion ultérieure du CCP)**
 - o Rappelant le point de décision 5.3d de la 49e réunion, « Rappporter au CCP sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour 2025 et relatifs aux personnes dans les prisons et autres milieux fermés »

Étant donné que le rapport le plus récent date de décembre 2021, le Bureau du CCP a convenu de reporter ce point de l'ordre du jour à un CCP ultérieur.

Sur la base de ces confirmations, le Président a demandé au Secrétariat de rédiger un ordre du jour et un calendrier à approuver par courrier électronique. Une fois approuvé, l'ordre du jour sera mis en ligne.

4. Divers

Le Secrétariat a présenté la mise à jour suivante sur le Comité consultatif d'experts en évaluation :

- Lors de la 49^e réunion du mois de décembre 2021, le CCP a reçu le rapport annuel du Bureau de l'évaluation. Ce rapport est devenu un élément normalisé de l'agenda du CCP depuis la création du Bureau de l'évaluation en 2019.
- Dans le cadre des activités d'évaluation entreprises, un comité consultatif d'experts a été créé pour superviser et fournir des conseils d'experts aux évaluations en cours.
- Ce comité se compose de personnes nommées par les groupes régionaux. Conformément au mandat, ces nominations sont examinées par le Bureau du CCP, puis confirmées par le CCP.

- L'année dernière, la date d'échéance des mandats des membres du comité initial a été atteinte. Conformément aux termes de référence et compte tenu de la crise de la COVID-19, le Bureau du CCP a accepté de prolonger le mandat de 6/7 membres. Le septième membre n'était plus en mesure de participer au comité en raison de contraintes horaires.
- Lors de la 49^e réunion du CCP, le CCP a approuvé la composition du Comité, y compris l'extension des échéances de mandat avec un suppléant pour le délégué de l'Europe de l'Est.
- Un appel à candidatures a été diffusé à l'automne 2022. Deux candidatures ont été reçues. Les deux pays candidats ont discuté et décidé de proposer un seul candidat. À la suite de tentatives répétées du Bureau d'évaluation et du Secrétariat de l'ONUSIDA durant deux mois, le candidat proposé n'a pas pu être contacté afin qu'il soumette son CV à l'examen du Bureau du CCP.
- Le deuxième candidat avait soumis son CV pour examen. Le Bureau d'évaluation les a contactés pour s'assurer que le poste les intéressait toujours et ils ont répondu par l'affirmative.
- Pour que le Comité d'évaluation puisse commencer sérieusement son travail pour cette année avec un effectif complet, le CCP devra approuver formellement le candidat proposé pour l'Europe de l'Est via une décision intersessionnelle.
- Le Bureau du CCP était tenu, en vertu du Modus Operandi et des termes de référence du Comité, d'examiner la candidature et de s'assurer de la pérennisation de l'équilibre géographique au sein du Comité avant de proposer l'adhésion au CCP élargi via une décision intersessionnelle.

Le Président a remercié le Secrétariat d'avoir soulevé ce point et a recommandé que le Président collabore avec le Secrétariat pour fournir un projet de rapport simple sur le processus de sélection du candidat de l'Europe de l'Est. Ce rapport sera soumis au Bureau du CCP pour approbation par procédure silencieuse avant d'être soumis au CCP élargi pour prise de décision intersessionnelle.

Les membres du Bureau ont remercié le Président pour le début productif de l'année de travail et ont souligné l'importance d'engager les membres du CCP tout au long de cette année afin d'accroître la visibilité et l'engagement avec une urgence renouvelée pour atteindre les objectifs ambitieux en matière de VIH/SIDA et le soutien financier nécessaire au travail du Programme commun.

Le Président a indiqué que le Bureau du CCP se réunirait à nouveau avant la fin du mois de février pour discuter de l'orientation et des méthodes de travail de l'IEOAC. Le Président a remercié les membres du Bureau pour leur temps et a clôturé la réunion.

[Annexe jointe]

Annexe :

Annexe 1 : Tableau des points de suivi des réunions du CCP

Annexe 1 : Tableau des points de suivi des réunions du CCP - pour une éventuelle inclusion dans l'ordre du jour de la 50e réunion du CCP

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA 50e RÉUNION DU CCP		
Points permanents	Points de l'ordre du jour	
	Rapport de la 49e réunion du CCP	
	Rapport du Directeur exécutif (EXD)	
	Rapport de la Présidence du Comité des Organismes Coparrainants	
	Rapport de la délégation des ONG	
	CUBRR 2016-2021 (Rapports de performance et financier) (rapport final du CUBRR 2016-2021)	
	Mise à jour des questions relatives à la gestion stratégique des ressources humaines	
	Déclaration de l'USSA	
	Suivi du volet thématique de la 49e réunion du CCP	
	Points de l'ordre du jour relatifs à la surveillance organisationnelle : Rapport d'éthique, rapport des auditeurs internes, rapport des auditeurs externes, réponse de la direction, et rapport de l'IEOAC.	
	Segment thématique : Le VIH et les hommes, dans toute leur diversité, comment faire pour remettre nos ripostes sur la bonne voie ?	
	Leadership dans le cadre de la riposte au sida	
Points de l'ordre du jour avec un calendrier concret	Numéro de décision	Points de l'ordre du jour
49e	6.3	[Indicateurs, les jalons, les objectifs et les sources de données pour le plan de travail 2022-2023] Demande au Programme commun de finaliser les indicateurs, les jalons, les objectifs et les sources de données pour le plan de travail 2022-2023 aligné sur la base du budget de base de 187 millions US\$ jusqu'au seuil de 210 millions US\$ par an, pour examen par le Conseil de Coordination du Programme en juin 2022, notant que les Coparrainants et le Secrétariat seront responsables de la réalisation des indicateurs, jalons et objectifs respectifs dans les domaines de résultats correspondants ;
47e	13.3	[Rapport annuel de l'IEOAC] Convient d'établir un Comité consultatif externe indépendant de surveillance, approuve les termes de référence tels que décrits à l'annexe 3 du rapport et accepte de revoir, avec les contributions du Comité consultatif externe de surveillance, les termes de référence à intervalles de trois ans au moins ou à des intervalles inférieurs, le cas échéant ;
47e	8.4	[Rapport de l'équipe de travail sur les ripostes communautaires au SIDA] Est impatient de recevoir les recommandations finales lors d'une prochaine réunion du CCP Les points de décision précédents sont inclus pour faciliter la référence
	6.2	Rappelant le point de décision 10.4b de la 43e réunion du Conseil de coordination du programme, prie le Programme Commun de créer une équipe de travail multipartite, avec une représentation géographique équilibrée, ouverte à tous les États membres, et de rendre compte du processus au Conseil de coordination du programme lors de sa 46e session. Décision 10.4b de la 43e réunion du CCP : demande au Programme commun de : Réunir une équipe de travail se composant de divers donateurs, de pays assurant la mise en œuvre et de représentants de la société civile, y compris des représentants des personnes vivant avec le VIH, des femmes et des adolescentes et des jeunes femmes, des jeunes et des populations clés, afin de normaliser l'utilisation des définitions, notamment celles de « riposte communautaire au sida » et de « facilitateurs sociaux », et de recommander des bonnes pratiques et des modalités améliorées afin de garantir l'accès au financement des organisations communautaires et des réseaux à base communautaire ;
49e	7.4	[Rapport annuel sur l'évaluation] Approuve la composition du Comité Consultatif d'experts sur l'évaluation proposée par le Bureau du CCP pour la période 2022-2023, comme indiqué dans l'annexe 1 du rapport annuel 2021 (ONUSIDA/CCP (49)/21.28), approuve le Plan d'évaluation 2022-2023 (ONUSIDA/CCP (49)/21.28) approuvé par le Comité Consultatif d'experts et attend avec impatience le prochain rapport annuel sur l'évaluation qui sera présenté au Conseil de Coordination du Programme en 2022 ;
49e	9.3e	[Rapport sur les progrès des mesures prises afin de réduire la stigmatisation et la discrimination sous toutes leurs formes] Rapporter au Conseil de Coordination du Programme sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour 2025 en matière de stigmatisation et de discrimination
49e	5.3d	[VIH dans les prisons et autres milieux fermés] Rapporter au Conseil de coordination du programme sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour 2025 et relatif aux personnes dans les prisons et les autres milieux fermés ;

[Fin du document]